

Registre de procès-verbaux de séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 2 octobre 2023

Date de convocation : 26 septembre 2023

Étaient présents : ROBERT Bruno, GOYON Fabienne, BERTINEAU Marion, BOSSIS Sophie, GRIFFON Christophe, TARDY Jean-Louis.

Étaient absents excusés : GERBAUD Jean-Claude pouvoir à ROBERT Bruno, PLAIZE Maryline, PALISSIER Boris, DURIEUX Bernadette.

A été nommée secrétaire de séance : GOYON Fabienne

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 juillet 2023.
- Participation éventuelle de la commune pour les contrôles d'assainissement.
- Assainissement 17 rue du Bourg changement du dispositif.
- Vente d'un chemin rural au lieu-dit Chez Chagné.
- Choix du plan de la maison 19 rue du Bourg et poursuite du projet.
- Mise en place d'enrobé dans les allées du cimetière présentation des devis.
- Compte-rendu de l'exécution des délégations.
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 juillet 2023 à l'unanimité.

OBJET : Participation éventuelle de la commune pour les contrôles d'assainissement.
--

Le Maire fait le point sur la campagne de contrôles en cours et propose au Conseil Municipal de se prononcer sur une éventuelle prise en charge du coût de l'intervention qui s'élève à 110 € TTC.

Il indique que suite à un échange avec le responsable du Trésor Public la mise en place d'une participation de la commune est possible mais que cette dernière doit être très encadrée notamment au niveau des critères retenus qui doivent être sans ambiguïté dans leur mise en œuvre.

Sur le critère fiscal imposable ou non imposable, simple d'application, le Conseil Municipal considère que la référence à ce critère n'est pas juste.

Le débat s'oriente sur une participation accordée à tous les administrés contrôlés.

Le Maire demande un vote sur cette proposition. 3 voix pour 3 abstentions et voix contre.

- Le Maire décide d'ajourner ce point et de le reporter à une prochaine réunion du Conseil Municipal plus au complet.

OBJET : Assainissement 17 rue du Bourg changement du dispositif.

Le Maire explique que la vétusté du dispositif d'assainissement commun aux deux logements entraîne diverses interventions récurrentes depuis plusieurs années.

Le Maire présente les deux devis reçus pour le changement complet du dispositif.

Les devis de la SARL RENAUD et de l'entreprise TP Heulin s'élèvent respectivement à un montant HT de 24 367 et 21 140 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le devis de la SARL RENAUD plus détaillé dans sa présentation
- donne délégation au Maire pour obtenir une remise entre 5 et 10 % du montant HT.

OBJET : Vente d'un chemin rural au lieu-dit Chez Chagné.

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a rencontré Madame Jocelyne RENAUD propriétaire des terrains de chaque côté du chemin rural n°7 au lieu-dit chez Chagné.

Ce chemin est une voie sans issue d'une contenance proche de 1500 m² et appartient au domaine privé de la commune.

Il dessert uniquement ce propriétaire.

Le Maire propose de vendre ce chemin à l'administrée après avoir obtenu le déclassement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De lancer la procédure de déclassement vente du chemin.
- De proposer par la suite de vendre ce chemin à Madame Jocelyne RENAUD.
- De retenir une base de 0.80 € le m².
- Que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- De donner délégation au Maire afin de mener à bien ce projet.

OBJET : Choix du plan de la maison 19 rue du Bourg et poursuite du projet.

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a rencontré M. TETARD courant du mois d'août. Ce dernier lui a présenté les projets de plan sans aménagement d'un étage et avec une variante sur le positionnement des deux chambres.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider le projet : 1 chambre à l'avant et l'autre côté impasse du 19 mars.
- De poursuivre le projet de rénovation du bâtiment en logement locatif.
- De faire chiffrer le projet par le maître d'œuvre.
- De donner délégation au Maire pour poursuivre ce projet.

OBJET : Mise en place d'enrobé dans les allées du cimetière présentation des devis.

Lors de la réunion du 14 juin 2023 il avait été abordé la difficulté rencontrée sur l'entretien du cimetière suite à l'interdiction de l'utilisation de désherbant.

Le Conseil avait demandé au Maire de faire établir des devis avec différentes variantes possibles.

Le Maire présente au Conseil Municipal un tableau synthétique sur les variantes bicouche clair, enrobé noir, enrobé clair et dalles gazon et les devis proposés par le syndicat de voirie et l'entreprise Colas.

Le Maire indique également que dans ce projet la biodiversité et la limitation de la non imperméabilisation des sols seront préservés avec l'implantation de zones enherbées sur des bandes de 50 centimètres de chaque côté des allées.

Le Conseil Municipal écarte la solution du bicouche car la repousse de l'herbe est inévitable au bout de quelques années et le coût proposé par le syndicat de voirie s'élève à 20 412 € HT.

Au même titre le Conseil Municipal écarte pour une question de coût (69 486 € HT) la solution

de dalles gazon avec gravillon.

Le Conseil Municipal limite donc son choix entre de l'enrobé noir ou de l'enrobé clair.

Le coût HT de l'enrobé noir est de 35 632 € (devis SDV17) et 15 996 € (devis Colas).

Le coût HT de l'enrobé clair est de 48 570 € (devis SDV17) et 26 644 € (devis Colas).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de retenir la solution de l'enrobé noir avec l'entreprise Colas pour un coût HT de 15 996 €
- de donner délégation au Maire de signer tout document se rapportant à cette opération

<u>OBJET</u> : Compte-rendu d'exécution des délégations
--

- ⇒ Le Maire informe de la signature de l'acte d'achat de l'étang au lieu-dit les Crottes à M. et Mme DUSSAUSSOIS.
- ⇒ Le Maire informe de la signature de l'acte d'achat de la parcelle de terrain dans le Bourg à M. et Mme BRANDY
- ⇒ Le Maire informe de la signature de l'acte d'achat de la parcelle de terrain dans le Bourg à Mme DESVERONNIERES.
- ⇒ Le Maire informe qu'il a renoncé au droit de préemption urbain sur la vente ROY GUILLEMINOT à la Barillauderie

Questions diverses

- ⇒ Remplacement de la chaudière fioul au 17 rue du bourg
Ce sujet a été abordé à deux reprises en séance du Conseil Municipal, les pistes de réflexion concernant la mise en place d'une pompe à chaleur et la recherche d'une chaudière occasion, sont reportées.
Une solution provisoire est retenue : M. FONTENAUD peut réparer la chaudière et assurer le fonctionnement pour l'hiver prochain (le devis de réparation s'élève à 103.05 TTC).
Le Conseil Municipal décide d'opter pour cette solution afin de pouvoir réfléchir à un système mutualisé avec la maison du 15 rue du Bourg
- ⇒ Tournoi de pétanque des élus du SICM à St Georges des Agoûts le 14 octobre 2023
Les engagements sont à faire avant le 7 octobre.
- ⇒ Heure et jour de réunion du Conseil Municipal
Le lundi à 18h45 sera maintenu pour la prochaine réunion du Conseil.
- ⇒ Livre sur la commune
Jean-Louis Tardy indique que la finalisation de ce projet est repoussée au début d'année prochaine.
- ⇒ Logement impasse du 19 mars
Le Maire fait le point sur les demandes reçues et propose au Conseil Municipal de revoir ce point à une prochaine séance et de réfléchir à une non location temporaire pour revoir l'isolation du logement et sur un projet de location en meublé.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.

Ont signé au registre tous les membres présents.